



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Madame Dominique DAVID,  
Monsieur Bernard HURAY,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Pascale GERARD, Adjoints,  
Messieurs Pierre CHIAPELLO, Didier HOUSSAYE,  
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET,  
Monsieur Patrice ADAM,  
Mesdames Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE,  
Mesdames Josette PALIER-LEBRETON, Aurélie BIERRE,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Joseph AMELOT,  
Madame Muriel BEZIEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

Monsieur D. KUHN qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.  
Monsieur A. ROBERT qui avait donné procuration à Madame M. BEZIEL.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 8 Décembre 2014.

Nombre de Conseillers : 23  
En exercice : 23  
Votants : 23

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'observer une minute de silence en mémoire à Monsieur Bertrand LECHAT décédé le 16 Novembre 2014, qui a été Conseiller Municipal pendant deux mandats et qui a occupé jusqu'en Septembre 2014 les fonctions de Délégué de l'Administration pour la révision des listes électorales.

Puis, Monsieur le Maire fait part que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le Mercredi 11 Février 2015 à 20h30.

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Novembre 2014 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**II) Consultation d'un architecte pour l'étude préalable du projet « Cœur de Bourg » :**

Suite à une rencontre avec certains commerçants et afin de faire revivre le Cœur de Bourg de la commune, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir une étude préalable de faisabilité de l'espace Condorcet en pôle de regroupement de commerces et de services.

Il a pris contact avec un architecte spécialisé dans ce domaine qui est intervenu entre autres à Alizay.

Il indique que cette étude se décline comme suit :

- rédaction des objectifs du programme, son contenu avec surfaces utiles,
- esquisse du programme et plan de synthèse,
- estimatif prévisionnel des travaux,
- élaboration d'un dossier de demande de subvention.

Cette mission est chiffrée à 4.950 € TTC ;

Au terme de cette mission, le Conseil Municipal aura connaissance de la faisabilité du projet et du montant estimatif des travaux à entreprendre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord pour confier la mission précitée à Madame M-J. BESCOND, architecte,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Un groupe de travail pour ce projet est constitué par : Monsieur le Maire, Messieurs KUHN, HURAY, HOUSSAYE, VIEUX, ADAM, ROBERT, Mesdames DAVID, DELABRIERE et LEGROUT.

**III) Demande d'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe maternelle :**

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que le nombre minimum d'enfants par classe doit être de 30 enfants pour l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle.

Il présente, à partir des données du service de l'état civil, le tableau d'évolution des effectifs de l'école maternelle comme suit :

#### RENTREE 2014-2015

PS. SECTION	66
MOY. SECTION	47
GR. SECTION	62
EFFECTIF	175
<b>MOYEN SUR 6 CLASSES</b>	<b>29,17</b>

#### PROJECTION

#### RENTREE 2015-2016

PS. SECTION (enfants nés en 2012)	67
MOY. SECTION	66
GR. SECTION	49
EFFECTIF	182
<b>MOYEN SUR 6 CLASSES</b>	<b>30,33</b>
<b>MOYEN SUR 7 CLASSES</b>	<b>26,00</b>

#### RENTREE 2016-2017

PS. SECTION (enfants nés en 2013)	51
MOY. SECTION	67
GR. SECTION	66
EFFECTIF	184
<b>MOYEN SUR 6 CLASSES</b>	<b>30,67</b>
<b>MOYEN SUR 7 CLASSES</b>	<b>26,29</b>

Ainsi, à la rentrée de Septembre 2015-2016, le nombre moyen par classe à l'école maternelle serait de 30,33 élèves.

Il indique :

- d'une part, que plusieurs devis ont été sollicités pour l'équipement d'une 7<sup>ème</sup> classe maternelle dont la dépense est chiffrée à 10.000 € TTC, laquelle sera inscrite au Budget Primitif 2015, et qu'il faudra prévoir la dépense supplémentaire pour un agent territorial spécialisé des écoles maternelle (A.T.S.E.M.),

- d'autre part, que l'enceinte de l'école maternelle dispose des locaux pour une 7<sup>ème</sup> classe maternelle.

Il rappelle également que le Conseil Municipal s'était prononcé lors de sa séance du 19 Février 2014 pour l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe maternelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- donne son accord pour l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe maternelle,**

- charge Monsieur le Maire de solliciter l'Inspection Académique pour l'ouverture de cette 7<sup>ème</sup> classe maternelle à la rentrée scolaire 2015/2016.

Monsieur CHIAPELLO indique que depuis 2008, trois classes ont été ouvertes en élémentaire et une en maternelle.

#### **IV) Indemnité de Conseil pour le Trésorier de Charleval :**

Monsieur le Maire présente la demande d'indemnités de conseil et de budget du Trésorier de Charleval qui s'élève à la somme de 785,86 € TTC.

Après déduction des cotisations sociales, son indemnité nette s'élève à 716,25 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser en 2014 à Monsieur le Trésorier de Charleval, les indemnités de conseil et de budget telles que présentées.**

#### **V) Règlement des photocopies :**

Considérant l'inexistence d'un règlement des photocopies effectuées par le service administratif de la mairie, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de règlement des photocopies comme suit :

Les photocopies effectuées par le service administratif de la mairie sont payantes :

##### **Pour les Romillois :**

###### **Excepté :**

- lorsqu'il s'agit de pièces administratives (telles carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire, carte grise, factures, recensement militaire, ...),
- les dossiers d'aide sociale,
- les pièces nécessaires à l'établissement des demandes de logement.

##### **Pour les personnes extérieures à la commune :**

###### **Excepté :**

- lorsque cela concerne les pièces pour une demande de logement.

###### **Les tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 sont les suivants :**

A4	0,30 €
A3	0,50 €
Fax	0,25 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au règlement des photocopies effectuées à la mairie comme présenté, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.**

Monsieur CHIVOT rappelle que toutes les associations locales ont la possibilité d'effectuer gracieusement des copies par le biais du copieur mis à la disposition par la mairie à La Marelle, aux bons soins de la MJC A.L.E.R. Il indique qu'elles disposent d'un code au niveau du copieur et n'ont qu'à apporter le papier.

#### **VI) Avance sur subvention à la MJC A.L.E.R. :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la MJC A.L.E.R. qui souhaite bénéficier d'une avance de trente mille Euros sur la subvention de l'année 2015, ceci afin d'éviter de rencontrer des difficultés de trésorerie et pour poursuivre dans de bonnes conditions leurs activités en début d'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et une abstention, donne son accord pour verser à la MJC A.L.E.R. une avance sur la subvention de 2015 de trente mille Euros.**

Compte tenu que cette somme n'avait pas été budgétée, Monsieur VIEUX fait part de la nécessité de virer du compte 022 « Dépenses imprévues » au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », la somme de trente mille Euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et une abstention, donne son accord pour ce virement.**

#### **VII) Signature d'une convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) et la commune de Romilly sur Andelle :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du désengagement de l'Etat au niveau du droit des sols, soit pour l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme.

**Afin de réduire le coût pour ces instructions, les six Communautés de Communes du Pays du Vexin Normand se sont regroupées pour mutualiser ce service instructeur.**

La participation aux frais est calculée en fonction de la moyenne du nombre d'actes instruits sur les années N-1 et N-2.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal de la commune de Romilly sur Andelle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1 et L.422-8 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et non soumises au règlement national d'urbanisme ou

n'ayant pas pris la compétence urbanisme, devront assurer elles-mêmes l'instruction de leurs actes d'urbanisme en lieu et place de la DDTM, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Considérant que, consciente que les communes pourront rencontrer des difficultés pour instruire directement leurs actes d'urbanisme, la CDCA propose de mutualiser un service pour toutes les communes et qu'il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de la compétence urbanisme et donc que :

- Les maires restent signataires et responsables des actes ;
- La prestation sera refacturée à chaque commune (opération financière blanche pour la CDCA) ;

Considérant qu'afin de réaliser des économies d'échelle, l'ensemble des communautés de communes du pays ont décidé de mutualiser le service et que le service sera accueilli gracieusement dans les locaux de la CCAE ;

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions**

### **DECIDE**

**Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la CDCA et la commune de Romilly sur Andelle pour une durée de 6 (six) ans renouvelable une fois, conformément au projet.**

**Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.**

**Article 3 : Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Andelys, à Monsieur le Trésorier de l'Andelle et à Monsieur le Président de la CDCA.**

**Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

### **VIII) Contribution au Fonds de Solidarité Habitat :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général portant sur la contribution au Fonds de Solidarité Habitat pour 2014.

Il rappelle que ce fonds permet d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés financières pour accéder à un logement décent et indépendant et pour y disposer de la fourniture d'énergie et d'eau.

La participation pour l'année 2014 est calculée sur la base de 0,40 € par habitant soit une somme de 1071,60 € pour Romilly sur Andelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser au Conseil Général en 2014 au titre du Fonds de Solidarité Habitat, la somme de 1071,60 €.**

### **IX) Réduction de la durée hebdomadaire de travail d'un agent communal :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Madame Patricia BINET, agent communal, qui souhaite, pour des raisons personnelles, diminuer sa durée hebdomadaire de travail de 35 heures à 28 heures.

Considérant qu'il s'agit d'un agent qui évolue à l'école maternelle, Monsieur CHIAPELLO fait part que le remplacement de cet agent, à raison de 7 heures par semaine, sera effectué par un agent qui a obtenu son diplôme d'agent spécialisé des écoles maternelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour diminuer la durée hebdomadaire d'un agent communal de 35 heures à 28 heures.**

**X) Nomination :**

- au Conseil d'Administration du Collège,
- du Correspondant Défense.

a) Conseil d'Administration du Collège :

Considérant les nouvelles dispositions relatives à la modification de la composition du Conseil d'Administration du Collège, soit un représentant au lieu de deux, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, la candidature de Monsieur Pierre CHIAPELLO qui y siégeait déjà.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, est favorable à ce que Monsieur Pierre CHIAPELLO soit le représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège.**

b) Correspondant Défense pour la commune de Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Xavier CHIVOT comme Correspondant Défense de la commune, fonction qu'il occupait déjà dans le mandat précédent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, est favorable à ce que Monsieur Xavier CHIVOT soit le Correspondant Défense de Romilly sur Andelle.**

**XI) Communications et informations :**

a) Observations et suggestions des habitants ou des conseillers municipaux :

Afin de répondre aux questionnements des habitants ou des conseillers municipaux, il a été mis en place un formulaire sur lequel peuvent être présentées les demandes ou observations.

Ce feuillet sera remis à Monsieur le Maire qui le dispatchera aux conseillers municipaux en charge du domaine du questionnement, tels les travaux, l'urbanisme, la voirie, la vie sociale, la vie associative, la gestion des salles, la culture, le sport, la restauration, la vie scolaire, la communication, les entreprises, le budget, les finances, les syndicats auxquels adhère la commune de Romilly sur Andelle.

Madame BEZIEL indique au Conseil Municipal que Monsieur ROBERT lui a demandé de faire part de sa satisfaction pour cette mise en place mais que cela ne l'empêchera pas de poser des questions orales lors des réunions du Conseil Municipal.

b) Remerciements :

Marie et Anthony CHAPELLE remercient la municipalité pour l'attention témoignée lors de leur mariage.

Monsieur Pierre LEFEVRE, Madame SERBELLE et son fils, Madame Gisèle DUFRESNE, Monsieur et Madame GEUFFROY, Monsieur Eugène AVELINE, remercient la municipalité pour les colis de fin d'année.

Monsieur et Madame Guy LAFFITE remercient la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de leur fils.

Monsieur Jean-Pierre PETIT, et sa famille, remercient la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Lucette PETIT.

Madame Huguette LESUEUR, et sa famille, remercient la municipalité, le Comité de Jumelage et l'association des Anciens Combattants, pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur René LESUEUR.

Suite au décès de Monsieur Bertrand LECHAT, sa famille remercie la municipalité pour les marques de sympathie et de soutien.

Madame Josette PALIER-LEBRETON remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de son frère.

Madame LANGLOIS et son fils remercient la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jacques LANGLOIS.

c) Zone d'activités du château d'eau :

Une étude conjointe de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et Eure Expansion sera réalisée pour la zone d'activités du château d'eau.

d) Villes et villages fleuris 2014 :

Le compte-rendu du jury du fleurissement du secteur Lyons Andelle a indiqué que la commune de Romilly sur Andelle a une stratégie de fleurissement ambitieuse, une bonne répartition du fleurissement, une bonne gestion écologique du marais. Il adresse ses félicitations pour les efforts maintenus et la conservation de la 1<sup>ère</sup> Fleur.

e) Ecole de Musique Jacques LANGLOIS :

Le Syndicat Intercommunal de Musique a entériné la proposition du Conseil Municipal de Romilly sur Andelle pour dénommer dorénavant l'école de musique « Ecole de Musique Intercommunale Jacques LANGLOIS ».

Il est proposé d'organiser une cérémonie à cet effet avec l'Orchestre d'Harmonie en Avril 2015.

e) Travaux de voirie 2014 :

La Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) a donné son accord pour les travaux de voirie Chemin du Marais en 2014. Ils seront réalisés en Janvier 2015.

Le Conseil Municipal devra délibérer en Février 2015 pour la participation à ces travaux par le biais d'un fonds de concours de 37.050,37 €.

f) Rythmes scolaires :

Par circulaire du Ministère de l'Education Nationale, il a été confirmé le maintien de l'aide financière de l'Etat pour les rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2015-2016.



Monsieur le Maire fait part que la C.D.C.A. demandera une participation à la commune pour son important engagement dans la mise en place des rythmes scolaires.

Monsieur CHIAPELLO indique que cela n'avait pas été prévu à l'origine.

g) Union des Maires et des Elus de l'Eure :

Par courrier en date du 4 Décembre 2014, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE remercie les élus qui l'ont, à l'unanimité, porté à la tête de l'association des Maires et des Elus de l'Eure le 29 Novembre dernier.

h) Interdiction de transit des poids lourds sur la RD 321 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la réponse apportée par le Conseil Général à la demande de la commune portant sur l'interdiction de transit des poids lourds sur la RD 321 :

« Le projet initié par le Département, consistant à créer une voie de délestage du trafic poids lourds, n'a pas reçu un avis favorable de la commune de Romilly sur Andelle qui a d'ailleurs fait un recours contre la DUP ».

Les communes de Pont Saint Pierre et Douville n'ont pas reçu de réponse à leurs demandes portant sur le même sujet à ce jour.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les Maires des communes d'Amfreville les Champs, Houville et Ecouis ont déposé un dossier complet aux Sénateurs et à Monsieur le Député pour trouver une solution à cet important problème posé par les poids lourds.

i) Les Restaurants du Cœur :

Par courrier en date du 4 Novembre 2014, les Restaurants du Cœur ont fait part :

- que la 30<sup>ème</sup> Campagne d'Hiver démarrait le Mardi 25 Novembre 2014 avec un nombre croissant de familles en grande difficulté,
- de leurs remerciements aux communes de Romilly sur Andelle, Charleval, Perriers sur Andelle et Vandrimare pour l'aide apportée à l'association.

Pour la campagne d'été, 19 familles romilloises représentant 54 personnes et pour la campagne d'hiver, 25 familles de Romilly représentant 62 personnes ont été recensées.

j) Bilan P.P.R.I. :

Deux réunions se sont déroulées en mairie de Romilly sur Andelle avec la participation de Monsieur le Maire, Messieurs HURAY, HOUSSAYE et Madame LEGROUT portant sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.) qui va restreindre les possibilités de constructions sur la commune.

k) Elections cantonales des 22 et 29 Mars 2014 :

La commune de Romilly sur Andelle étant bureau centralisateur, Monsieur le Maire demande une forte mobilisation des Conseillers Municipaux lors de ces deux journées d'élection aux fins d'une bonne organisation.

La salle du C.A.R.R.E. devrait être partagée en deux afin d'accueillir dans une partie les électeurs, dans l'autre partie, le bureau centralisateur pour recueillir les résultats des 36 communes du Canton.

l) Composition d'un nouveau canton :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan manuscrit sur lequel figure les 36 communes du nouveau canton (soit 19 communes de la C.D.C.A. et 17 autres).

m) Travaux depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 7 Novembre 2014 :

Monsieur HURAY fait part que les travaux de voirie Chemin du Calvaire et du Hameau du Levant sont terminés. Il ne reste que le déplacement d'un coffret électrique Chemin du Calvaire.

Des travaux d'aménagement à l'intersection des rues Saint-Georges et de la Planquette sont en cours.

L'ancienne pergola a été déplacée devant l'entrée des deux écoles. Elle a été repeinte aux couleurs des écoles.

Des doubles vitrages ont été posés sur les façades Ouest et Sud de La Marelle.

Des aménagements de fleurissement et d'embellissement qui tiennent dans le temps ont été réalisés au FRPA La Potière.

Des haies en fin de vie ont été retirées près de La Marelle et de la crèche.

Une enseigne lumineuse du même type que celle du C.A.R.R.E., du complexe Louis ARAGON et la Mairie a été apposée à La Marelle.

Des drapeaux ont été installés aux frontons de nos deux écoles.

L'ancien panneau d'information devant la mairie a été déplacé et sert à la vie associative, la vie économique et commerciale.

Une nouvelle vitrine a été posée devant la mairie pour les permanences, les convocations, le carnet.

Les comptes rendus du Conseil Municipal et la vie communale seront regroupés dans les deux dernières vitrines.

n) Manifestations communales passées :

⇒ Du 8 au 11 Novembre s'est déroulé, avec un grand succès, le 70<sup>ème</sup> Anniversaire du Débarquement,

⇒ Le Jeudi 13 Novembre ont été inaugurés l'extension du collège et le plateau sportif,

⇒ Le Vendredi 28 Novembre s'est déroulé en mairie l'accueil des nouveaux habitants avec un montage powerpoint sur la commune et ses services.

⇒ Le Samedi 13 s'est déroulée la distribution des colis par les enfants de la commune à 589 administrés de plus de 65 ans.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à ces jeunes pour leur dévouement aux personnes âgées et leur courage pour avoir affronté la pluie.

⇒ Le Mercredi 17 Décembre s'est déroulé au C.A.R.R.E. dans une ambiance conviviale le repas annuel des agents et des élus.

⇒ Dans le cadre du Noël de la commune, une foule de plus de 400 personnes a assisté le 14 Décembre dernier au spectacle proposé par le magicien Eric SPRINGFIELD.

⇒ Le Jeudi 18 Décembre, des membres du conseil municipal ont distribué, avec le Père Noël, des friandises à l'ensemble des enfants de nos deux écoles.

o) Prochaines manifestations communales :

⇒ Le Samedi 20 Décembre à 11 heures se déroulera la pose de la première pierre de la bibliothèque – médiathèque avec la participation de Madame Alice ROZIE, Sous-Préfète de Andelys, Monsieur Jacques POLETTI, Conseiller Général, Madame Jeanne-Marie RENDU de la D.R.A.C.

⇒ Le Vendredi 9 Janvier 2015 à 18 heures auront lieu les Vœux du Maire au complexe Louis ARAGON.

⇒ Le Samedi 10 Janvier 2015, les vœux seront présentés aux résidents du F.R.P.A. La Potière.

⇒ La réunion pour le planning des salles de la commune a été arrêtée le Mardi 13 Janvier 2015.

⇒ Les vendredi 16 et Samedi 17 Janvier se dérouleront au complexe Louis ARAGON, deux manifestations organisées par la C.D.C.A. « Tremplin Rock » et « Concert Funky Jet ».

Monsieur ADAM fait part de la réussite du Téléthon.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates des manifestations à venir comme suit :

Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre, Loto Téléthon complexe Louis ARAGON

Mercredi 31 Décembre, Saint Sylvestre par le Comité des Fêtes, complexe Louis ARAGON

Mardi 6 Janvier, vœux de R.A.S., salle du C.A.R.R.E. à 20h30

Samedi 10 Janvier, assemblée générale des Roses d'Automne, salle du C.A.R.R.E. à 14h00

Vendredi 16 Janvier, assemblée générale du Comité des Fêtes à la Mairie à 18h30

Samedi 24 Janvier, Soirée Western avec Normandy Country, complexe Louis ARAGON

Samedi 24 Janvier, Assemblée Générale du Comité de Jumelage à 15 heures

Dimanche 1<sup>er</sup> Février, Foire à Tout, complexe Louis ARAGON avec l'association La Passerelle

Samedi 7 Février, Loto complexe Louis ARAGON avec l'association Normandie Team Kart.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h35.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire